

## Le général de Gaulle et la recherche en France

Pierre Lelong

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/481>

DOI : 10.4000/histoire-cnrs.481

ISSN : 1955-2408

### Éditeur

CNRS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 6 novembre 1999

ISBN : 978-2-271-05707-5

ISSN : 1298-9800

### Référence électronique

Pierre Lelong, « Le général de Gaulle et la recherche en France », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 1 | 1999, mis en ligne le 19 janvier 2007, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/481> ; DOI : 10.4000/histoire-cnrs.481

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Comité pour l'histoire du CNRS

---

# Le général de Gaulle et la recherche en France

Pierre Lelong

---

- 1 L'action du général de Gaulle à l'égard de la recherche scientifique et technique a été importante et elle a souvent été décisive à l'époque. Certains qualifient le premier septennat (1958-1965) d'âge d'or de la recherche en France. Cela peut s'expliquer par l'heureuse conjonction de plusieurs facteurs : une œuvre institutionnelle bien adaptée aux problèmes d'alors, l'autorité du chef de l'État et le suivi assuré par la collaboration de nombreux scientifiques, enfin l'accroissement régulier, cohérent des moyens au cours des sept années. À l'étranger, cette œuvre a donné lieu à des publications nombreuses. Les analyses faites aux États-Unis témoignent de l'intérêt porté à notre recherche, et au général de Gaulle, mais aussi d'une curiosité : comment la France, sans abandonner l'étatisme propre à ses institutions, a-t-elle pu obtenir tant de réalisations ? Si l'action du chef de l'État à l'égard de la recherche est discontinuë, si le jeu est mené de haut, dans un domaine qui demeure éloigné de lui et qui a des spécificités marquées, l'intérêt qu'il lui porte ne se relâche pas au cours de ce septennat et il intervient dès que son attention est appelée par l'information.
- 2 Nous sommes là à l'interface de deux activités et de deux milieux qui, en général, s'ignorent et ont des motivations différentes. Politiques et scientifiques ont le sens des réalités, mais ce ne sont pas les mêmes. Il en résulte - et ce sera là un principe que le général de Gaulle fera sien que l'activité de recherche ne peut être évaluée, quant à sa qualité propre, que par des hommes qui la pratiquent eux-mêmes ; la faisabilité des projets et la fiabilité des résultats ne peuvent être jugées que par des spécialistes, des techniciens. Mot qui, pour le chef de l'État, désigne les chercheurs de la science ou des techniques. La loi organique de la nouvelle Constitution soumet à la signature présidentielle un éventail plus large de nominations, et le général de Gaulle sera attentif au choix des hommes, s'en faisant informer par ses collaborateurs.
- 3 La recherche scientifique induit, chez beaucoup d'hommes cultivés qui ne la pratiquent pas et qui même en sont éloignés, une attitude culturelle. C'est une marque d'attention

légitime pour un fait de société. Elle n'est point sans conséquences. Michel Debré a exprimé magnifiquement son optimisme<sup>1</sup> à l'égard du progrès scientifique, uni à la volonté de servir le pays à travers lui. Premier ministre (1958-1962) ou ministre des Finances (1966-1968), il sera un artisan efficace de l'œuvre gaullienne. L'attitude culturelle de Georges Pompidou, directeur du cabinet en 1958, puis Premier ministre (1962-1968), est différente, et il s'intéressera à la recherche industrielle et aux retombées économiques qu'on attend des efforts déjà faits.

- 4 L'œuvre institutionnelle fut vaste, innovant en matière administrative, bouleversant des habitudes prises, mais cependant bien accueillie, sinon souhaitée partout, car déchargeant la préparation du budget national d'une responsabilité qui ne pouvait plus être uniquement financière.
- 5 L'action du général de Gaulle a répondu à une certaine situation de la recherche française scientifique et administrative, à des complexités que les scientifiques, universitaires et ingénieurs des industries de pointe avaient analysées, mais que la IV<sup>e</sup> République n'avait su ni maîtriser ni organiser.
- 6 Pendant la Seconde Guerre mondiale, et plus encore dans les années suivantes, des réalisations, certaines prestigieuses, d'autres d'usage quotidien, témoignent de l'accélération du progrès scientifique et de la diffusion des applications. Le Spoutnik est un coup de semonce pour la recherche américaine. Un fait de civilisation nouveau apparaît : ainsi que je l'ai écrit à l'époque : « La condition moderne de la technique n'est plus d'être ouvrière mais scientifique ».<sup>2</sup> Une recherche fiévreuse permet de détrôner l'objet d'usage, au profit d'un autre plus performant, et la recherche vise à diminuer le délai qui sépare découverte et application rentable. Sans doute en France, on pense plus à la valeur intellectuelle de la recherche qu'à sa valeur commerciale (aux États-Unis on voit volontiers dans la recherche un moyen de conserver de hauts salaires). Mais l'interpénétration de la science et des techniques fait loi : des initiatives isolées créent des centres de recherche dirigée dans des départements ministériels (Santé, Agriculture, PTT). L'université elle-même développe sa mission de recherche (au-delà de l'acquisition de connaissances vérifiée par des examens). Pourquoi, en France, ces créations de centres de recherches sont-elles faites au sein de ministères dans lesquels la recherche demeure marginale ? C'est qu'on y conçoit mal qu'une action d'intérêt général (et de profit illimité) ne soit pas réservée à l'État. Il en est ainsi pour l'amélioration des vaches laitières, celle l'agriculture ou celle du réseau ferré. Parfois, l'étatisme se complète de corporatisme en créant un corps de fonctionnaires spécialisés (de Gaulle repoussera l'idée d'un corps de l'électronique qui eût rivalisé avec ceux des Ponts et des Mines). Cet étatisme favorise la recherche sur fonds publics ; la recherche privée demeurera minoritaire, malgré l'institution sous de Gaulle de procédures d'aides (mesures fiscales, subventions remboursables). Des difficultés apparaîtront en présence d'une compétition qui, elle, est internationale quand le Général voudra promouvoir la recherche industrielle dans des secteurs où le marché, et non l'État, est le client - (l'informatique en donnera un exemple).
- 7 Le général de Gaulle, devenu chef de l'État en 1958, se trouvera d'abord devant un problème de gouvernement : soumettre les organismes de recherche créés dans les départements ministériels à une coordination des efforts et à une évaluation scientifique communes. Il provoquera une prise de conscience chez les intéressés de l'unité de la recherche et de sa valeur, et la rendra indépendante des complexités administratives qui, en France, s'ajoutaient à la multiplication des domaines de recherche scientifiques et

techniques. Le général de Gaulle, dès l'automne 1958, voit l'urgence « d'y mettre de l'ordre »<sup>3</sup>.

- 8 La recherche est devenue un facteur trop important de l'économie et de la défense pour n'être pas une priorité nationale.
- 9 À la Libération, le Général va au plus pressé ; il crée le CEA ; en novembre 1945, il donne un statut à notre grand organisme de recherche fondamentale, le CNRS, et lui confie une mission de prospective et de coordination de la recherche. Fait à remarquer, le CEA aura une large autonomie, mais sous la direction conjointe d'un scientifique et d'un administrateur.
- 10 En 1958, revenu au pouvoir, le Général agit à l'égard de l'ensemble de la recherche. La structure originale qu'il imposera, et dont Michel Debré assurera le strict fonctionnement, est déjà définie par le texte concis du décret du 26 novembre 1958. Il assurera la coordination et, ce qui est plus important encore, l'évaluation scientifique des diverses recherches. C'est l'autorité politique qui décidera en dernier ressort, mais après avoir entendu, tous ministres intéressés présents, et devant le Premier ministre et celui des Finances, les rapports et avis d'un groupe d'experts indépendants.
- 11 Le décret créait en effet un comité interministériel de la recherche scientifique et technique (CIRST) sous la présidence du Premier ministre. Il réunit douze scientifiques experts on les appellera les douze Sages - avec les membres du gouvernement qui ont des responsabilités dans la recherche scientifique et technique (Éducation, Agriculture, Santé, Armées, Finances, Industrie). Cette liste devait rapidement s'accroître par l'addition des Affaires étrangères, des PTT, du Travail. Fait essentiel : les experts sont choisis en fonction de leurs compétences en matière de recherche scientifique et technique, compétence personnelle et non pas autorité administrative. Ces experts seront indépendants (ils le prouvèrent). La tâche bénévole de haute responsabilité qu'ils ont assumée en prenant sur le temps de leurs propres recherches a montré leur dévouement. Les douze experts furent renouvelés par moitié tous les deux ans.
- 12 Le CCRST que forment les experts est donc conçu comme un instrument de collaboration entre scientifiques et politiques qui confrontent leurs points de vue lors des CIRST (deux dans l'année). La mission des CIRST (et par voie de conséquence celle du CCRST) est très générale : « Le comité est chargé de proposer au gouvernement toutes mesures tendant à développer la recherche scientifique et technique. Compte tenu du plan de modernisation et d'équipement, ce Comité propose les programmes et la répartition des ressources et moyens, en particulier des crédits budgétaires des divers départements ministériels intéressés. »
- 13 Il y a donc coordination (et confrontation) des projets de recherche et des demandes budgétaires des ministres afin de définir ce que sera l'enveloppe de la recherche. Mais ce travail est fait en présence d'experts tenus d'en donner l'évaluation scientifique, c'est-à-dire des jugements sur la valeur scientifique ou technique des services concernés et aussi des projets et des créations de services nouveaux qui sont proposés soit par le ministre, soit par les experts du CCRST eux-mêmes après une première étude.
- 14 Il est important de noter que le CCRST fait partie de la commission recherche du Plan, ce qui relie projets et investissements. La commission du plan est présidée par le président du CCRST.
- 15 Si fréquentes qu'aient été les réunions du CCRST, elles ne suffisaient pas à la continuité de l'énorme travail d'information nécessité par ses responsabilités ; la préparation de

l'enveloppe de la recherche demandait un suivi des affaires et l'appui d'un secrétariat. Un délégué général est chargé de l'organiser. En fait autour de lui se constitue la DGRST. Les délégués généraux furent successivement Pierre Piganiol (chimiste), André Maréchal, puis Pierre Aigrain, tous deux physiciens ; la DGRST sera une administration de mission, légère et de haute qualité. L'institution peu après d'un fonds de la recherche par le CIRST (24 juin 1959) lui confie une tâche administrative particulière dont le style est nouveau. L'idée d'un fonds était déjà présente en 1958, notamment chez les collaborateurs du ministre Louis Jacquinot, chargé de la tutelle de la recherche (du 8 janvier 1959 au 5 février 1960) dans le gouvernement Debré. Mais le fonds alimentera des actions concertées, dont les thèmes seront proposés au CIRST par les experts du CCRST. On maintient donc la prééminence pour leur choix des avis scientifiques, le niveau financier du fonds étant décidé par le CIRST dans l'enveloppe recherche. Chaque action sera munie d'un comité d'experts, qui en précisera le programme avec les parties prenantes ; la DGRST en assure l'administration en contact avec le comité d'action concertée.

- 16 Ces actions concertées (un premier train concernait la recherche fondamentale, un second des recherches plus techniques) ont eu une grande importance :
- 17 a) elles ont permis de réunir des scientifiques purs et des ingénieurs et industriels ;
- 18 b) elles ont préparé et acclimaté en France l'usage des contrats de recherche ;
- 19 c) mais surtout l'expérience faite a montré Gaston Palewski, secrétaire d'État à la recherche scientifique, le 15 décembre 1964 en visite à la (après trois ou quatre ans en général) la difficulté d'exploiter en commun certains thèmes, ou au contraire l'intérêt de les poursuivre en institutionnalisant un centre de recherche *ad hoc* ;
- 20 d) enfin, se situant dans le prolongement de la pensée même qui avait créé le CIRST, elles en prolongeaient l'effet pédagogique et l'amplifiaient, car ce n'était plus seulement douze scientifiques, mais un nombre beaucoup plus considérable de membres de la communauté scientifique qui étaient appelés ainsi à participer à des choix que se réservaient autrefois diverses administrations.
- 21 L'idée de participation, fondamentale chez de Gaulle, se trouvait réalisée là dans un domaine spécifique, celui de la recherche et, notons-le, à travers une procédure précise entre compétences qui se reconnaissent<sup>4</sup>. Revenons à b) : le déroulement de l'action concertée a souvent permis de juger de la fécondité d'un thème et de la nécessité de le poursuivre à travers une institution à créer. Parmi les neuf actions du premier train (1961-1965), citons l'océanographie qui devait conduire à la création du Comité national d'exploration des océans, CNEXO (1967). De l'action électronique, informatique et automatique devaient naître le plan Calcul et la création de l'Institut de recherches en information et automatique (IRIA). L'action Espace a enfanté le Centre national d'études spatiales (CNES). Les actions concertées doivent beaucoup aux travaux menés à la délégation, au délégué général en particulier. Mais elles étaient conformes à la pensée du général de Gaulle, à son action politique, et soutenues par l'autorité de ses décisions initiales.
- 22 Doit-on parler d'une philosophie chez de Gaulle ? Peut-on oublier son éloignement de tout système de pensée, son refus de toute idéologie ? Peut-on oublier l'essentiel, à savoir que de Gaulle est, par sa formation militaire et par sa nature, un homme de commandement et d'action ? Mais, il est vrai, il aime écrire et il a beaucoup écrit. Il est un homme de l'écrit, d'un écrit qui se cherche parfois difficilement<sup>5</sup>, tant est grande chez lui l'exigence de concision et de propriété de l'expression (il les exige aussi de ses

collaborateurs dont il lui arrive de lire les notes la plume à la main). On ne peut donc négliger ce qu'il a écrit, et dont Olivier Wieviorka<sup>6</sup> a fait une analyse approfondie.

- 23 Pensant à l'homme, à son avenir, de Gaulle donne la préférence aux qualités du caractère, à l'initiative réfléchie, qualités de l'homme d'action plus que du penseur ; il exprime une inquiétude en croyant voir s'installer une société de masse qui serait mécanisée et esclave de la machine. Ce sont là des soucis fréquemment exprimés avec plus ou moins de pertinence à l'époque. C'est ainsi qu'Antoine Pinay, ouvrant le congrès du Centre national des indépendants-paysans (CNIP) en 1954, s'insurge contre « la barbarie qui détruit la personne en la faisant esclave de la technique et du mythe »<sup>7</sup>. C'est en quelque sorte l'antithèse de la faveur accordée par d'autres au progrès. On peut justifier pareille attitude par les excès de la taylorisation du travail industriel, plus tard seulement, on constatera que l'avance technique, loin de faire de l'homme un robot, le remplace par le robot informatisé et libère l'homme. Et l'industrie recherchera alors ingénieurs et techniciens compétents et capables d'initiatives.
- 24 Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur le pessimisme du général de Gaulle - parfois pure provocation dans l'espoir d'un sursaut de la pensée. Quoi qu'il en soit, l'analyse faite par Jean-Marie Mayeur me paraît convenir à notre domaine d'études. La pensée du Général vise l'action et « elle se précise dans une démarche empirique, proprement politique »<sup>8</sup>. On parlera donc de principes d'action plutôt que de philosophie. On les résume ici en notant que, parmi ces principes d'action à l'égard de la recherche, il y aurait lieu de distinguer ceux, fondamentaux, qui inspirent partout la politique du Général et ceux qui sont liés à un type particulier d'action et, de ce fait, apparaissant plus pragmatiques, tout en étant de conséquence pour la recherche.
- 25 a) L'intérêt porté par le Général à la recherche française est pour beaucoup lié à l'idée nationale ; c'est à la place qu'elle peut donner à la France parmi les nations développées, plus qu'à sa contribution au progrès général, qu'il est attentif. Il considère qu'une recherche active est un atout pour l'indépendance nationale. En 1945, la recherche française peut apparaître submergée par le potentiel américain et, quand le Général revient aux affaires en 1958, la situation n'est guère meilleure. De plus, la recherche s'internationalise partout avec un pôle d'attraction américain. N'importe. Refusant parfois des offres de collaboration qui n'auraient pas toujours été faites sans conditions ni à l'avantage de la recherche française elle-même, le Général vise au maximum d'indépendance. Il ne doute pas du génie français. Mais surtout il est impatient de voir aboutir des réalisations qui fortifieront l'indépendance politique : dans les études nucléaires pour l'application militaire et la production d'énergie.
- 26 Ce volontarisme a peut-être à l'époque sous estimé les aléas et les durées des recherches appliquées, et notamment industrielles ; il a été parfois relaté avec exagération par les responsables scientifiques qu'il a pu embarrasser. Parfois paradoxal à une époque où toute réalisation incorpore un grand nombre de résultats et de brevets qui sont d'origine diverse, il fut fécond en mobilisant les compétences, et conforme à ce principe de la recherche qui veut qu'on ne profite soi-même de la recherche achetée à l'extérieur que si on a atteint un niveau équivalent.
- 27 b) Un principe du Général a toujours été, vis-à-vis de la recherche, de séparer ce qui doit l'être et que les pratiques administratives tendent à confondre : le scientifique et le politique. Tant est demeurée chez nous l'image d'un pouvoir unique, linéaire dans sa hiérarchie, tant nous est encore étrangère (sauf peut-être en matière juridique) la notion de « conseil nécessairement consulté mais non nécessairement suivi conformément » par

l'autorité politique. C'est évidemment ce principe qui a été mis en œuvre par le Général dans la création du CIRST, scientifiques et politiques ayant deux responsabilités différentes qu'ils doivent confronter, le politique ayant la décision finale.

- 28 c) Pourquoi ne pas le dire ? La recherche a beaucoup bénéficié sous le général de Gaulle du calme relatif de la politique politicienne ; collaborateurs du Général et bien des ministres ont agi comme de grands commis de l'État. Un choix à faire entre la biologie moléculaire et l'option spatiale est une affaire grave pour la nation, mais se place mal dans les enjeux de la politique des partis. La concentration du pouvoir dans la nouvelle Constitution a été aussi un élément favorable à la recherche et le demeurera après de Gaulle.
- 29 d) Ça dans le même sens l'attention portée par le Général au choix des hommes, en dehors de toute appartenance à un parti politique, dans ce domaine. La loi organique soumettait à sa signature un nombre accru de nominations (et il se fait informer à cette occasion avec précision). S'il fait grande confiance aux services (tels ceux de la DGRST qui relèvent du Premier ministre), il veille au respect de ce partage qu'il a institué pour la recherche entre le dossier scientifique (ou technique) et le dossier politique, et que le ministère qui en a la tutelle et son cabinet s'y conforment. Le ministre cumulera, au début des années soixante, cette tutelle avec d'autres responsabilités plus absorbantes. Reprenant les termes du Général, je puis dire qu'il souhaite que « n'interviennent que ceux qui y comprennent quelque chose »<sup>9</sup> en cette matière. C'est d'après ce principe qu'il en viole un autre établi par lui à l'Élysée : il demande au conseiller en charge de la recherche<sup>10</sup> d'assister, personnage muet, aux CIRST présidés par le Premier ministre afin de l'informer directement.
- 30 e) Cette information soulevait un problème fondamental, la recherche, activité continue mais aléatoire, n'étant en elle-même ni du domaine politique ni médiatique<sup>11</sup> : « Quand les choses allaient bien, c'est-à-dire quand elles ne se manifestaient pas par quelque dérangement, le Général avait tendance à s'en contenter. » Fallait-il alors non seulement informer le Général mais lui suggérer des réformes, voire des interventions ? C'est ce que confirme Georges Pompidou : « Il faut veiller à ce que le Général fasse des choses, il faut lui communiquer des projets et susciter ses initiatives.<sup>12</sup> »
- 31 Il est utile de connaître cette appréciation en notant que, dans le domaine de la recherche, cette liberté de suggérer pouvait se justifier par la spécificité des problèmes. C'est donc en étudiant les interventions du Général que l'on peut le mieux apprécier son action politique à l'égard de la recherche.
- 32 Une décision dans le domaine de la recherche a deux significations : l'une politique, l'autre en vue de conséquences (favorables ou défavorables) plus lointaines, à l'égard des résultats de la recherche. Ce paragraphe apporte plusieurs éléments nouveaux, conséquences des témoignages recueillis.
- 33 1 - Comment le Général a-t-il fait sa doctrine ? Comment en vient-il à l'idée du CC RST, conseil restreint des douze Sages pour la recherche ?
- 34 Le Général utilise un document ancien, qu'il se fait expliquer et qu'il étudie avec soin pour faire sa doctrine. Déjà, en octobre 1954, Pierre Mendès France avait demandé un rapport sur l'organisation de la recherche en France alors qu'il existait dix-sept centres de recherche (petits ou grands), dépendant de treize ministères différents. Le rapport du mathématicien André Lichnérowicz<sup>13</sup> suggère la création d'une structure horizontale au plus haut niveau, et, dépendant du Premier ministre, c'est le schéma des douze Sages



avec, dépendant d'eux, un délégué chargé du secrétariat et du suivi des mesures au nom du Premier ministre. Le rapport et le projet de décret demeurent au secrétariat général du gouvernement. De 1954 à 1958, dans divers groupes de scientifiques (mathématiciens, biologistes, puis physiciens), des projets sont étudiés auxquels le colloque de Caen (1956) donne un certain retentissement : l'idée d'un parlement de la recherche qui a échoué et celle d'un ministère de la Recherche à la tête d'une administration de la recherche sont toutes deux critiquées.

- 35 En 1958, le Général est sensibilisé au problème ; il découvre le rapport Lichnérowicz, l'étudie, reçoit longuement son auteur et en adopte l'essentiel.
- 36 2 - Le décret de novembre 1958 est donc une décision du Général, alors Premier ministre ; le ministre chargé de la Recherche prévoyait la création d'un fonds de la recherche administré par ses soins. Au directeur de cabinet, Georges Pompidou, la structure mise en place paraissait irréaliste, allant contre le principe d'indépendance des départements ministériels. C'était ne pas compter sur l'autorité du Général et la conscience de Michel Debré, futur Premier ministre. Le Général ayant pris sa décision, j'interviens auprès de Georges Pompidou<sup>14</sup> pour que le délégué général soit un scientifique. Puis nos contacts conduisent à élaborer une liste des douze Sages et enfin, Georges Pompidou, inquiet sur l'avenir du décret (il y aura des résistances des administrations, il faudrait qu'un scientifique suive cela de près en étant près du Général) souhaite me voir dans le poste de conseiller.
- 37 3 - Importante fut la décision qui concerna le statut du CNES. Des contacts faciles existaient entre le conseiller à l'Élysée et Pierre Guillaumat, ministre de la Recherche. Le Premier ministre était favorable à la création d'une administration analogue au CEA<sup>15</sup>. Il apparaissait vite, à regarder la mission à remplir et l'expérience américaine, que le CNES allait être un maître d'œuvre, obligé de s'adresser à un grand nombre de secteurs de la recherche scientifique et de la recherche industrielle. C'était donc un statut plus souple, adapté au « faire faire » qui convenait et qui fut finalement adopté.
- 38 4 - Les armées ont un budget de recherche considérable. Il n'était pas évident à l'époque que, dans leurs productions de matériels nouveaux et dans leurs commandes à l'industrie, elles prissent suffisamment en compte les derniers progrès de la recherche. Le conseiller s'informe et présente au général de Gaulle un projet (décembre 1960), inspiré des contrats militaires américains et de la DGRST, afin de faire profiter par des contrats les armées du potentiel de recherche des laboratoires civils, en particulier de ceux des universités. Cette note, qui vient à un moment où le ministère des Armées se réorganise, est approuvée par le Général et le ministre. Elle conduit à la création de la Direction des recherches et des moyens d'essais (DRME) à la Direction de l'armement ; deux scientifiques, Lucien Malavard et Pierre Aigrain, en furent nommés directeurs, Cette initiative venue de l'Élysée, bien qu'accueillie avec scepticisme par le ministère de la Recherche, aboutit ainsi à la création d'un organisme toujours vivant aujourd'hui.
- 39 5 - Les moyens donnés à la recherche fondamentale, aux universités et au CNRS ont connu une augmentation régulière, maximale selon le
- 40 CCRST qui ne souhaitait pas abaisser le niveau de recrutement. Peu à peu, il se révélait que les coups d'accordéon, c'est-à-dire les irrégularités dans le taux d'accroissement, étaient des plus néfastes. Cependant, l'augmentation du personnel chercheur et technicien, la création d'équipes de recherches sur programme, à l'imitation (en plus petit) des actions concertées de la DG RST, exigeaient un renforcement de



l'administration. Le Général n'intervient pas dans la conduite des recherches, lesquelles dépendent essentiellement des commissions du comité national (une trentaine) ; il considère que la recherche fondamentale exige la totale liberté du chercheur. En revanche, il exige un renforcement de l'administration, la présence d'un directeur par grand département scientifique ; il devra accepter d'y être à plein-temps.

- 41 6 - Le V<sup>e</sup> plan Recherche, préparé sous la direction du physicien Blanc-Lapierre, s'inspire des exigences du Général et de Pierre Massé : il est détaillé dans la programmation des investissements, et de nombreux instituts de recherche sont créés dans les universités, ce qui va de pair avec la décentralisation, ou, pour mieux dire, la déconcentration de la recherche, en développant des centres, tels que Grenoble, Strasbourg, Rennes, Toulouse, retenant d'éminents groupes de chercheurs.
- 42 7 - Évoquer le développement des relations internationales en matière de recherche obligerait à de longs développements : le Général désirait les favoriser, à condition qu'elles fussent équilibrées. Nos ambassades sont peu à peu pourvues d'un poste de conseiller scientifique. Qu'il s'agisse du Concorde, du nucléaire, du spatial, les défiances, les jeux diplomatiques soit avec les États-Unis, soit entre Européens, ont retardé ou limité la participation à des recherches en commun, et même les échanges de brevets à titre onéreux.
- 43 Un problème différent se posait vis-à-vis des États africains devenus indépendants où l'Office de recherches scientifiques et techniques pour les territoires d'Outre-mer (ORSTOM), et plusieurs instituts de recherche spécialisés (agronomie, élevage, caoutchouc, géologie...), travaillaient depuis longtemps. Certains souhaitaient conserver leurs établissements et leurs administrations mêlés à la vie économique de ces pays. Le Général adopte une politique différente : la recherche demeurera facteur d'échanges et elle se fera en France essentiellement, l'aide technique, s'il y a lieu, sera faite sur leur demande, au bénéfice des établissements devenus indépendants.
- 44 8 - L'énumération précédente montre combien
- 45 variés ont été les problèmes politiques de la recherche résolus par le chef de l'État ; la décision prise, il n'hésitera pas à s'engager de manière à rattraper le retard, que ce soit dans le nucléaire, l'aviation supersonique ou la recherche spatiale.
- 46 9 - Les décisions les plus importantes par leurs résultats dans la recherche furent – faut-il le rappeler ? - celles qui, chaque année, ont conduit par un processus régulier à l'accroissement de l'enveloppe budgétaire de la recherche, selon les propositions du CCRST. À côté de la création d'organismes nouveaux, correspondant souvent à des types de recherches nouveaux (espace, océan, informatique et automatique), d'aides à des branches essentielles de la science (électronique, recherches nucléaires, biologie moléculaire) ou de la technique (aviation, informatique), le développement des universités et des centres où se fait la recherche fondamentale libre (CNRS) ou orientée (Institut national de la recherche agronomique, Institut national de la santé et de la recherche médicale, CNET...) a joué un rôle essentiel, améliorant ce qu'on peut appeler l'assise de la recherche en France.

Le progrès scientifique, n° 54, 1er juillet 1963 [cliquer pour afficher].

- 47 En particulier, la recherche scientifique universitaire a profité de l'énorme accroissement des constructions, les doyens rivalisant à cet égard dans leurs demandes. Les superficies construites correspondaient, certes, à l'augmentation des effectifs étudiants, mais aussi à

des créations de laboratoires (parfois associés au CNRS). Les années soixante voient s'ouvrir sur des campus souvent très vastes des laboratoires d'une recherche parfois très spécialisée ; nombre d'entre eux sont aujourd'hui de réputation internationale. Et certains, tels les accélérateurs d'Orsay et de Grenoble, ce dernier franco-allemand, font penser plus à des usines spécialisées dans la recherche qu'aux bâtiments universitaires d'antan. Des budgets de fonctionnement importants et des équipes de chercheurs nombreuses y maintiennent une recherche de pointe.

Le progrès scientifique, n° 43, 15 janvier 1963 [cliquer pour afficher].

- 48 L'œuvre institutionnelle faite par le général de Gaulle devait connaître des changements dus soit aux situations politiques, soit à ceux de la recherche elle-même. C'est l'époque où les États modifient sans cesse eux aussi leurs institutions. En rendant peu à peu leur autorité et leur indépendance aux départements ministériels, le Premier ministre, Georges Pompidou, affaiblit le rôle d'évaluation scientifique du CCRST. L'enveloppe budgétaire sera négociée en fait par la DGRST ; on retourne donc à des solutions administratives plus classiques. Après le départ du Général, la recherche sera rattachée à l'Industrie. La période 1973-1978 verra une diminution relative des moyens, peu compatible avec les ambitions ; elle a été depuis rattrapée peu à peu.
- 49 L'essentiel n'est pas là. Il est dans le fait que les centres de recherche créés montrent, par leur développement, combien ils étaient nécessaires. Ils transforment la recherche française et l'idée que la nation en a. L'œuvre de De Gaulle, son autorité aidant, a mis, pour l'avenir, la nation en présence de sa recherche. Cependant, celle-ci s'internationalise de plus en plus par la facilité des communications et des voyages de chercheurs ; l'importation par achat de brevets est chose courante. Mais l'effort réalisé dans les années soixante fait qu'il y a en France une recherche scientifique et technique de haut niveau, compétitive dans la concurrence internationale. Elle permet au pays d'avoir sur son sol des industries de pointe. Le péril était que la nation se confinât dans les recherches théoriques, où elle excellait. Aujourd'hui, le potentiel de recherches des grandes sociétés fait partie de leur capital. De grands laboratoires industriels opèrent en liaison avec ceux des centres publics ; les nationalisations, les pratiques de j'économie mixte, celles d'une ingénierie financière (OPA, LBO...) qui s'affine, non sans danger, affaiblissent la distinction entre crédits publics et fonds privés, et créent une souplesse qui est plutôt favorable. L'héritage gaullien, né d'un volontarisme étatique, s'y adapte fort bien grâce aux créations que le Général a faites. Peut-être, plus importante encore, est la multiplication des vocations pour la science, pour la recherche et pour l'industrie qu'il a suscitées dans les générations nouvelles. On a pu évoquer comme un bienfait qu'une classe technocratique<sup>16</sup> soit née ; je n'aime pas le mot. Mais à la tête de nos industries de pointe, où existent des laboratoires importants leur permettant en fait de mener l'innovation dans certains secteurs de production, figurent souvent des hommes qui, par leur formation, sont proches de la recherche et l'associent à l'impact industriel. Une telle action pédagogique à l'échelon national devait être évoquée, à côté des succès dans le domaine de la science et de la technique, que l'action du général de Gaulle a permis à nos scientifiques d'obtenir.

---

## NOTES

1. Michel Debré. *Mémoires*, III, Albin Michel. Paris, 1988.
2. Pierre Lelong, « L'évolution de la science et la planification de la recherche », *Revue économique*, XV, 1, janvier 1964, p. 1 à 58.
3. Témoignage de Pierre Piganiol (1989) sur son entretien avec le Général lors de sa nomination comme délégué général à la RST (novembre 1958).
4. Pierre Lelong, « L'action à l'égard de la recherche scientifique et technique » in Institut Charles-de-Gaulle, *De Gaulle et le service de l'État*, Plon, 1977.
5. Déclaration de l'amiral Philippe de Gaulle, dans le *Figaro* du 17 avril 1990.
6. O. Wiewiorka, « Charles de Gaulle et les masses », in *De Gaulle en son siècle*, t. 3. *Moderniser la France*, coll. Espoir, Institut Charles de Gaulle, Plon, La documentation française, 1992, p. 713 à 723.
7. Cité par Ch. Rimbaud, in *Pinay*, Perrin, Paris, 1990, p. 276.
8. Jean-Marie Mayeur, « De Gaulle et le catholicisme social », in Institut Charles de Gaulle, *Approches de la philosophie politique du général de Gaulle*, Actes du colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle les 25 et 26 avril 1980, Cujas, Paris, 1983, p. 215 : « Charles de Gaulle ne fut pas l'homme d'une doctrine ni d'une idéologie. Sa pensée, fidèle à quelques principes majeurs, la dignité de l'homme, l'indépendance de la nation, ne saurait se réduire à un système. Au contact des événements et des réalités, elle devait se préciser dans une démarche empirique, proprement politique. Si on redit ces évidences, c'est pour faire apparaître nouvelle fois la difficulté que revêt toute étude des idées du général de Gaulle. Plus que pour toute autre personnalité, ce n'est qu'avec prudence qu'il importe de parler de filiation, d'héritages et d'influences ».
9. P. Lelong, « L'action à l'égard de la recherche scientifique et technique » in Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle et le service de l'État*, Plon, 1977.
10. Ce furent successivement P. Lelong (1959-1960), mathématicien, puis R. Camus, biologiste (1961-1963), plus tard directeur de l'ORSTOM ; par la suite, le Général n'aura plus de scientifique, qu'il soit universitaire ou ingénieur, auprès de lui.
11. Conversation de l'auteur avec G. Pompidou, cf. « L'action à l'égard de la recherche scientifique et technique » in Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle et le service de l'État*, Plon, 1977, p. 210.
12. *Ibidem*.
13. Témoignage de A. Lichnérowicz à l'auteur en 1958 après sa visite au général de Gaulle à Matignon ; ce témoignage fut précisé en 1990.
14. Lettre de l'auteur à G. Pompidou, fin novembre 1958.
15. M. Debré, *op. cit.*
16. B. Esambert : colloque au CNRS sur la recherche industrielle (avril 1990). B. Esambert, conseiller de Georges Pompidou à Matignon, le suivra à l'Élysée.

---

## RÉSUMÉS

Pierre Lelong informait régulièrement le général de Gaulle de tout ce qui touchait à la recherche. Il faisait le lien entre l'Élysée, les ministères, la Délégation et le CCRST. En tant que normalien et universitaire il mesurait les réactions du monde de la recherche. La rédaction a cru indispensable de publier le point de vue de Lelong qui a participé activement au changement. D'autant plus qu'il élargit son regard à l'ensemble des organismes de recherche. La rédaction remercie Pierre Lelong, la Fondation Charles-de-Gaulle, les éditions Plon et La Documentation française de l'avoir autorisée à publier des extraits de ce texte.

## INDEX

**Mots-clés :** œuvre politique, général de Gaulle, planification, recherche

## AUTEUR

### PIERRE LELONG

Pierre Lelong est membre de l'Académie des sciences, professeur honoraire à l'université de Paris VI, ancien Conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République.